



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 13/01/2023

N/Réf. :	MSJ30002_702_PUN	ANDERLECHT. Rue de la Cantilène. Parc Scheutbos.
Gest. :		(= site classé du Scheutbos)
V/Réf. :	2272-0009/20/2022-497PU	<u>PERMIS UNIQUE</u> : abattre un saule blanc et replanter 5
Corr:	Thomas Bogaert	arbres à haute tige
NOVA :	01/PFU/1861564	Demande de BUP – DPC / BUP – du 14/12/2022

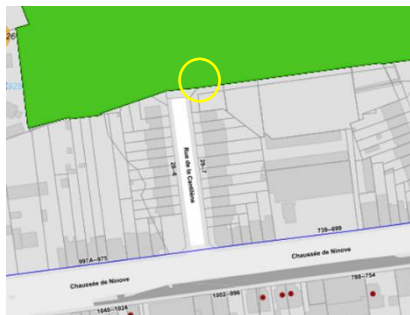
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 14/12/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme défavorable* émis par notre Assemblée en sa séance du 11/01/2023, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme site le Scheutbos à Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht du 06/10/1997

La demande porte sur l'abattage d'un arbre situé dans le site classé du Scheutbos. Elle fait suite à la délivrance d'un permis d'urbanisme pour la construction d'immeubles de logements (01/PFD/556155) au bord du site classé, un projet sur lequel la CRMS s'était prononcée défavorablement en sa séance du 16/01/2019 (https://crms.brussels/sites/default/files/avis/632/AND20249_632_Cantilene_2.pdf).

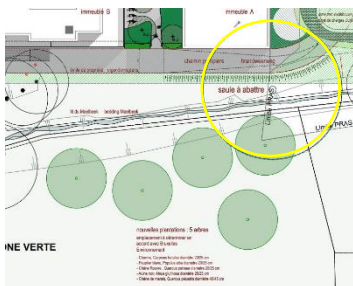


© Brugis



© google earth

Lors du chantier de construction en cours, il s'est avéré qu'un saule blanc (*Salix alba*) solitaire dont le tronc se trouve dans l'emprise du site est menacé par la réalisation du projet. La couronne du *Salix alba* et par extension, son système racinaire sont comprises dans l'emprise du chantier. La présente demande de permis propose l'abattage de l'arbre et la plantation le long du Maelbeek de 5 nouveaux arbres.



Extrait du plan joint au dossier de demande



Vue depuis la rue Cantilène © Street View



Chantier en cours © urban.brussels

D'après le rapport phytosanitaire du 17/12/2021 joint au dossier, le *Salix alba*, qui présente une couronne de 20 m de diamètre et un tronc de 130 cm de diamètre, est en bonne condition de conservation. Il pourrait survivre plus de 15 ans moyennant des mesures pour le protéger durant le chantier et des mesures de conservation et de gestion (élagage approprié).

Avis

La CRMS émet un avis conforme défavorable sur l'abatage du *Salix alba*.

Les informations fournies dans la demande et le rapport phytosanitaire, montrent que le maintien de l'arbre est possible en appliquant scrupuleusement les mesures de préservation durant la phase chantier et en assurant son bon entretien après les travaux. Le maintien de l'arbre se justifie aussi du fait qu'il s'agit d'une essence tout à fait caractéristique du site du Scheutbos et que l'arbre joue un rôle paysager important en bordure du site classé.

Dès lors, la CRMS s'oppose à son abatage tout en insistant sur sa protection durant le chantier et sur son suivi et entretien après travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels